

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1660

27 juin 2014

### SOMMAIRE

Ageas Hybrid Financing .....	79637	Compétences Plus Actions .....	79645
Alaska Holdings S.à r.l. ....	79639	CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A. .....	79643
Alcentra SV II S.à r.l. ....	79634	Cougar Real Estate S.A. ....	79643
Alcentra SV S.à r.l. ....	79635	Dexia Bonds .....	79646
Alliance Distribution Holdings S.à r.l. ....	79639	Distribution Automobiles Luxembourg S.à r.l. ....	79680
Alpha Depollution Process S.A. ....	79640	Ejl Group S.A. ....	79645
Anglo Coal CMC 1 .....	79637	Element Power Cattiva Holdings S. à r. l. .....	79639
AOA S.A. ....	79640	Eurasian Resources Group .....	79636
ArcelorMittal Bissen & Bettembourg ....	79635	Flowervale S.à r.l. ....	79656
Ares Life Sciences I S.à r.l. ....	79634	Information & Communication Technolo- gies Europe S.A. ....	79646
ASR Fonds .....	79641	Medicus Investment S.à r.l., SPF .....	79680
Assoco Ré S.A. ....	79638	Mezzanine Investment 2013 S.à r.l. ....	79670
Athena Equity Trading S.à r.l. ....	79637	Sale 55 S.A. ....	79678
Avaloq Luxembourg S. à r.l. ....	79638	Sofinter .....	79679
Balmoral Properties Group SCSp .....	79644	Sofinter-BDO .....	79679
Barclays Pelleas Investments S.à r.l. ....	79645	Strategic Holdings S.à r.l. ....	79647
Barendina S.A. ....	79646	VGO Special Situations I (Luxembourg) .....	79674
Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl .....	79644	Vinoart S.à r.l. ....	79635
Captiva 2 KQ GP S.à r.l. ....	79642	Vinoart S.à r.l. ....	79640
Captiva Capital II S.à r.l. ....	79641	Vodafone Operations Services 1 S.à r.l. ..	79636
CBM Investment S.A. ....	79643	Z-Mont .....	79634
CEE Multisector Fund S.A. - SICAV - SIF .....	79680		
Central S.à.r.l. ....	79642		
C.F. Invest S.A. ....	79644		
C&M Management S.à r.l. ....	79638		

**Z-Mont, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-3932 Mondercange, 5, rue Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 186.322.

---

**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

Demande pour les succursales

Succursale société mère Z-Mont j.d.o.o. sera a adresse rue Limpach 5, Mondercange 3932, Luxembourg

Activités de la succursale-pose de menuiseries et meubles pose

Dénomination et la forme de la société: Z-Mont j.d.o.o. Slavonski Brod 35000, Croatie

Numéro d'immatriculation HR31460154104 Registar poslovnih subjekata, drzavnog zavoda za statistiku republike hrvatske

Pour la société: représentant-Dragan Ivan Zec, 21.09.1974, résidence Bartola Kasica 66,35000 Slavonski Brod, Croatie

Pour la succursale:

Représentant permanent-Dragah Ivan Zec 21.09.1974., Bartola Kasica 66, 35000 Slavonski Brod, Croatie-adresse au Luxembourg: rue Limpach 5, 3932, Mondercange, Luxembourg

Le 23.04.2014.

Signature

Représentant

Référence de publication: 2014058165/21.

(140065902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Alcentra SV II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.814.

Le siège social de la Société Alcentra SV II S.à r.l. sera à partir du 4 Novembre 2013 situé à: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 9 Janvier 2014 que KPMG (9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Monsieur Ian Kent a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec date effective le 15 Janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Avril 2014.

Pour Alcentra SV II S.à r.l.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

2-4 rue Eugène Ruppert / Vertigo Building-Polaris

L-2453 Luxembourg

Andrea Schless / Mohamed Aihl

- / Vice Président

Référence de publication: 2014058168/21.

(140066274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Ares Life Sciences I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.538.

Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 24 avril 2014 sous la référence L140067079

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058226/12.

(140067826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Alcentra SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 147.300.

Le siège social de la Société Alcentra SV S.à r.l. sera à partir du 4 Novembre 2013 situé à: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 9 Janvier 2014 que KPMG (9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) a été élu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Monsieur Ian Kent a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec date effective le 15 Janvier 2014.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Avril 2014.

*Pour Alcentra SV S.à r.l.*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

2-4 rue Eugène Ruppert / Vertigo Building-Polaris

L-2453 Luxembourg

Andrea Schless / Mohamed Aihl

- / Vice Président

Référence de publication: 2014058169/21.

(140066264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Vinoart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5837 Fentange, 10, Op den Aessen.  
R.C.S. Luxembourg B 165.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014058193/10.

(140066241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**ArcelorMittal Bissen & Bettembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.  
R.C.S. Luxembourg B 7.368.

L'Assemblée générale du 23 avril 2014 a pris acte de la démission de

- M. Joseph Jacqué,
- M. Marc Schroeder
- M. Claude Wilwers
- M. Filiep Spriet.

L'Assemblée générale du 23 avril 2014 a nommé comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Patrick LAUDAMY

avec adresse professionnelle au 25 avenue de Lyon, F-01003 Bourg-en-Bresse,

- Madame Tine VAN MAERKEN

avec adresse professionnelle au 25 avenue de Lyon, F-01003 Bourg-en-Bresse,

- Monsieur Jean-Pascal LELOIRE

avec adresse professionnelle au Krakelshaff, L-3235 Bettembourg.

M. LAUDAMY, Mme VAN MAERKEN et M. LELOIRE ont été nommés pour une période de six (6) ans. Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014058223/23.

(140067352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Vodafone Operations Services 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.676.

En date du 23 Avril 2014, l'associé unique de Vodafone Operations Services 1 S.à r.l. a décidé:

- D'accepter la démission de:

\* M. Hans Ulrich Hügli, avec adresse au 3 Boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet au 23 Avril 2014.

\* M. Guy Harles, avec adresse au 14 Rue Erasme, L-2082 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet au 23 Avril 2014.

\* M. Christian Billon, avec adresse au 30 Grand rue, L-1660 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet au 23 Avril 2014.

\* M. Vincenzo Cilia, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet au 23 Avril 2014.

\* M. Sean Cosgrove, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet au 23 Avril 2014.

- De nommer:

\* M. Detlef Schultz, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet au 23 Avril 2014.

\* M. Ninian Wilson, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet au 23 Avril 2014.

\* M. Jacques-François de Prest, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet au 23 Avril 2014.

\* M. Alberto Ripepi, avec adresse au 240 via Lorenteggio, 20145 Milan (Italie) en tant que gérant de la société avec effet au 23 Avril 2014.

En date du 23 avril 2014, le Conseil de Gérance de Vodafone Operations Services 1 S.à r.l. a décidé:

- de nommer Monsieur Ninian Wilson, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 23 avril 2014.

- de nommer Monsieur Jacques-François de Prest, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 23 avril 2014.

La société ne sera engagée que par la signature de deux gérants dont au moins un délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Avril 2014.

Référence de publication: 2014058114/37.

(140066702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**Eurasian Resources Group, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 177.275.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de gérance en date du 12 avril 2014*

Lors de la réunion du 12 avril 2014, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège de la société du 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec effet au 12 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2014.

*Pour la Société*

Thomas HEYMANS

*Mandataire*

Référence de publication: 2014058411/17.

(140067075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Ageas Hybrid Financing, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 116.671.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 4 avril 2014*

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 avril 2014*

1. M. David SANA a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Roeland DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

3. M. Johan Hendrik BRUGMAN a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

4. M. Carel Frits OOSTERLOO a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

5. Mme Valérie PECHON a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

6. Mme Ingrid CERNICCHI a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Valérie PECHON et de Madame Ingrid CERNICCHI, administrateurs, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ageas Hybrid Financing

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014058205/29.

(140067212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Anglo Coal CMC 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 90.365.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058222/10.

(140068040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Athena Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 164.265.

—  
I. Par résolutions signées en date du 31 mars 2014, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Sanjeev Dave, avec adresse professionnelle à Business Bay, Tower H, Executive Towers, Apartment 4202, Dubai, Emirats Arabes Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

II. Par résolutions signées en date du 14 avril 2014, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014058230/15.

(140067857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Assoco Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 26.955.

—  
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 16 avril 2014

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1° L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Emmanuel Hazard, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant 8, rue du Couvent, B-1390 Nethen
- Monsieur Michel Charles, Administrateur, demeurant 14, rue Piette B-1325 Longueville
- Monsieur Marc Van Den Neste, Administrateur, demeurant au 1, sentier du Château, B-1495 Villers-la-Ville
- Monsieur Claude Weber, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
- Madame Marie-Louise Gossez, Administrateur, demeurant 89, rue Auguste Latour, B-1440 Braine-Le-Château
- Monsieur Danilo Giuliani, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
- Monsieur Stéphane Menant, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2014.

2° L'Assemblée nomme KPMG AUDIT Sàrl comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014058228/26.

(140067078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Avaloq Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 124.673.

—  
Par résolutions signées en date du 16 avril 2014 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Enrico Ardielli, avec adresse au 58, Im Holländer, 8706 Meilen, Suisse
- Mathias Schütz, avec adresse au 22, Wiesenstrasse, 8800 Thalwil, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014058231/19.

(140067640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**C&M Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt.  
R.C.S. Luxembourg B 141.888.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058310/9.

(140067719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Alliance Distribution Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 157.197,36.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.003.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Dominique Le Gal

*Gérant*

Référence de publication: 2014058214/20.

(140067557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Alaska Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.061.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Dominique Le Gal

*Gérant*

Référence de publication: 2014058209/20.

(140067561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Element Power Cattiva Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.177.

En date du 3 janvier 2013, Maria Isabel Rios Villegas, avec adresse au 3, C/Balbino Marron, Edificio Viapol, Sevilla, Espagne, a démissionné de son mandat de gérant, de la société Element Power Cattiva Holdings S. à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156177.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014058410/14.

(140067639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---



**Vinoart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5471 Wellenstein, 32, rue Sainte Anne.  
R.C.S. Luxembourg B 165.361.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am ersten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Ist erschienen:

Frau Krisztina Eva SZENCI, Betriebswirtin, wohnhaft in L-5471 Wellenstein, 32, rue Sainte Anne.

Welcher Kompartment erklärt, dass er alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Vinoart S. à r. l. mit Sitz in L-5837 Fentange, 10, op den Aessen ist, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Carlo Goedert, mit damaligem Amtssitz in Grevenmacher, am 9. Dezember 2011, veröffentlicht im Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial C, Nummer 220 vom 26. Januar 2012.

Dies erläutert, hat der Kompartment den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss zu beurkunden:

*Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft zu verlegen nach L-5471 Wellenstein, 32, rue Sainte Anne und dementsprechend Artikel 5, erster Satz, der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5. Sitz. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen.”

*Erklärung*

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. SZENCI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2014. Relation: REM/2014/752. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 10. April 2014.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2014058192/32.

(140066240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**Alpha Depollution Process S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.  
R.C.S. Luxembourg B 148.043.

Il résulte des résolutions de l'administrateur unique de Alpha Depollution Process S.A. prises le 15 janvier 2014 que le siège de la Société est établi au 14 rue de Strassen à 2555 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014058255/12.

(140067676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**AOA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 95, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 85.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 25/04/2014.

Référence de publication: 2014058262/10.

(140067600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.



**ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 109.355.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 avril 2014*

En date du 23 avril 2014, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle ratifie la décision du conseil d'administration du 18 septembre 2013 d'accepter la démission de Monsieur Iwan van der Berg de son poste de membre du conseil d'administration avec effet au 19 juin 2013 et de procéder à son remplacement en nommant Madame Fleur RIETER, avec adresse professionnelle, Archimedeslaan 10, NL-3584 BA Utrecht, à la même date.

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Mesdames Claire COLLET et Fleur RIETER, Messieurs Marnix ARICKX, Jack JULICHER et Marco LAVOOI.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PriceWaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ASR FONDS

Référence de publication: 2014058267/22.

(140067494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Captiva Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.955,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.391.

EXTRAIT

1) Il résulte d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 14 novembre 2013 avec effet au 27 février 2014:

- que la société CEDOBAR 2 S.à r.l. a transféré la totalité des 619 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune, qu'elle détenait dans la Société à la société: WORTHCO INVESTMENT, une société constituée et régie par le droit de l'île Maurice, ayant son siège social à Port Louis, Suite 501, St. James Court, St. Denis Street, immatriculée au registre de l'île Maurice sous le numéro 073486 C2/GBL («WORTHCO»).

2) Il résulte d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 14 novembre 2013 et avec effet au 27 février 2014:

- que la société CEDOBAR 3 S.à r.l. a transféré la totalité des 280 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune, qu'elle détenait dans la Société à WORTHCO.

3) Il résulte d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 20 décembre 2013 et avec effet au 27 février 2014:

- que la société Captiva MPV S.à r.l. a transféré la totalité des 280 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune, qu'elle détenait dans la Société à la société: RECM S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 39, Rue A. Munchen, L-2172 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92025.

A compter du 27 février 2014, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- RECM S. à r.l.:	1.612 parts sociales de catégorie A
	280 parts sociales de catégorie C
- WORTHCO INVESTMENT:	899 parts sociales de catégorie B

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014058326/32.

(140067638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Captiva 2 KQ GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.940.

—  
EXTRAIT

1) Il résulte d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 14 novembre 2013 et avec effet au 27 février 2014:

- que la société CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A. a transféré 88 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, qu'elle détenait dans la Société à la société: CEDOBAR 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109022.

2) Il résulte d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 14 novembre 2013 et avec effet au 27 février 2014:

- que la société CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A. a transféré 37 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, qu'elle détenait dans la Société à la société: CEDOBAR 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104850.

A compter du 27 février 2014, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- CEDOBAR 2 S. à r.l.: .....	88 parts sociales
- CEDOBAR 3 S.à r.l.: .....	37 parts sociales

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014058313/27.

(140067114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Central S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 145.754.

La soussignée atteste par la présente que suivant une convention de vente de parts sociales du 31 Mars 2014 l'associé

KARMASON Limited (No d'immatriculation 273489, CRO)

Siège social:

Suite 216,

Alexandra House

The Sweepstakes

Dublin 4,

Ireland.

entièrement libéré

à

Mandy PATRICK

23 rue Dr. Welter

L-3595 Dudelange-Gare

a cédé ses 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Ellange-Gare, le 31 Mars 2014.

Karmason Limited

Jason Neil ZEELIE

*Director*

Référence de publication: 2014058332/27.

(140067318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 30.880.

## EXTRAIT

1) Il résulte du Procès-verbal des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 12 mars 2014 que:

- Le mandat des administrateurs:

- \* Dott. Paolo CORNARO, Président;
- \* Ing. Vittorio CORNARO, Vice-Président;
- \* Dr Ivan CURCIO, Administrateur;
- \* M. Luca SALZBORN, Administrateur;
- \* Me Nicolas SCHAEFFER, Administrateur;
- \* M. Hans-Ulrich Hügli, Administrateur;

est renouvelé pour une période de un (1) an, expirant à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

2) Il résulte du Procès-verbal des décisions prises par le conseil d'administration en date du 12 mars 2014 que:

- Le mandat de la société Ernst & Young en tant que réviseur est renouvelé pour une durée de un (1) an, donc jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- Monsieur Grégory CLAUDY, Directeur général, né le 12 mars 1974 à Arlon (B) et demeurant à B-6717 HEINSTERT - 225a rue du Burgknapp, est nommé directeur général et délégué à la gestion journalière avec signature conjointe à deux, pour une durée indéterminée avec effet à partir du 7 novembre 2013,

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Par mandat

Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2014058345/27.

(140067917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Cougar Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.966.

Il est à noter qu'en date du 25 avril 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Commissaire aux comptes, EQ Audit S.à r.l. avec effet le 22 janvier 2014;
2. Élection, en tant que Commissaire aux comptes, Statera Audit S.à r.l. une société à responsabilité limitée, immatriculée sous le numéro B 156148, société sise au 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, avec effet le 22 janvier 2014, pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle que se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014058346/15.

(140067754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**CBM Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 78.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CBM INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2014058329/12.

(140067202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**C.F. Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 111.701.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

Suite à la fusion intervenue le 30 septembre 2013 entre Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Société Absorbée, et Citco C&T (Luxembourg) S.A., en tant que Société Absorbante, publiée sous la référence 2013137801/38 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 octobre 2013, le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante a été réalisé.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation, avec effet au 31 mars 2014, de la convention de domiciliation conclue le 7 avril 2009 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- CF. Invest S.A., ayant son siège social au 2 - 8, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 111701; et
- Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.52925.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

2-8 avenue Charles De Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014058309/25.

(140067175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 1.050.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.758.

Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 24 avril 2014 sous la référence L140066984.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058311/12.

(140067739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Balmoral Properties Group SCSp, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 186.406.

*Extrait de l'acte constitutif de BALMORAL PROPERTIES GROUP SCSp*

En date du 17 avril 2014 la société en commandite spéciale dénommée BALMORAL PROPERTIES GROUP SCSp (la «Société») a été constituée par acte sous seing privé signé pour une durée illimitée. Le siège social de la Société se trouve au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Son associé gérant commandité est BCS Management S.à r.l, dont l'adresse est au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B - 170 171.

L'objet de cette Société est d'investir, acquérir et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quel type de sociétés ou entités luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, les contributions, les achats, les options ou de toute autre manière tout titre, droit, intérêts, brevet, marque et les licences ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour la contrepartie que la société en commandite jugera convenable.

La Société sera engagée par la seule signature de l'associé gérant commandité représenté par ses signataires dûment autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Pour extrait conforme  
Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg  
42, Rue de la Vallée  
L-2661 Luxembourg  
Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014058286/28.

(140067684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Barclays Pelleas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.131.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.231.

---

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 25 avril 2014, la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom: Fail

Prenom(s): David

Née le: 24 mars 1965

à Morpeth (Royaume-Uni)

Adresse professionnelle: 9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Date de nomination: 25 avril 2014

Durée: indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2014.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Manfred Zisselsberger

*Gérant*

Référence de publication: 2014058275/24.

(140067657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Compétences Plus Actions, Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 67.212.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014058340/10.

(140067133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Ejl Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.222.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058426/9.

(140067276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Barendina S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.382.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2014058290/12.

(140067850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 22 avril 2014:

- a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, en date du 1<sup>er</sup> mai 2013

Monsieur Willy LAUWERS, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles, en date du 27 mai 2013

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Vincent HAMELINK, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Koen VAN DE MAELE, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

CANDRIAM LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2015

- a renouvelé le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2015.

*Pour DEXIA BONDS*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014058372/26.

(140067047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Information & Communication Technologies Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 84.502.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 25 avril 2014.

*Pour la société*

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2014058529/16.

(140067845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Strategic Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.306.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteenth, on the second day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF, S.C.A., a Luxembourg multicompartment investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable-SICAV) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.312 (the Fund), represented by BI-Invest Compartment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.120, acting in its capacity of managing general partner (associé gérant commandité) of the Fund acting for and on behalf of Compartment D- Listed Equities,

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on March 28, 2014.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is «Strategic Holdings S.à r.l.» (the «Company»). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), and these articles of incorporation (the «Articles»).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.



3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholder(s).

**II. Capital - Shares**

**Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation**

**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the «Board»).

8.1 Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the «Managers Circular Resolutions»), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3 Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### **Art. 9. Sole manager.**

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholder(s)**

### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

#### 11.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the «General Meeting») or by way of circular resolutions (the «Shareholders Circular Resolutions»).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholder(s) towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

### Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

### Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

### *Subscription and payment*

The Fund, represented as stated above, subscribes one hundred twenty-five thousand shares (125,000) in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Virginie Boussard, company manager, born on July 17, 1977 in Strasbourg, France, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Marco Pierettori, company manager, born on May 28, 1972 in Civitavecchia, Roma, Italy, residing professionally at 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano, Switzerland; and

- Mr. Eckart Vogler, company manager, born on October 24, 1970 in Bremen, Germany, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois d'avril.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF, S.C.A., une société d'investissement à capital variable-SICAV organisée en tant que fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312 (le Fonds), représentée par BI-Invest Compartment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.120, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité du Fonds agissant pour le compte et au nom du Compartiment D - Listed Equities du Fonds,

ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Strategic Holdings S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

## **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

## **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associé(s).

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Le transfert des parts sociales à des tiers pour cause de mort doit être approuvé par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### Art. 8. Le Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»).

##### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés»).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par la voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés



signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et du ou des associé(s) envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivants la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,



augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateur(s), qui n'a(ont) pas besoin d'être associé(s), pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Le Fonds, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Virginie Boussard, gérante, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Marco Pierettori, gérant, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome, Italie, résidant professionnellement au 5, via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse; et

- M. Eckart Vogler, gérant, né le 24 octobre 1970 à Brême, Allemagne, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2014. Relation: LAC/2014/17374. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057382/497.

(140065570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Flowervale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.378.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, the sixth day of March.

Before us, Maître Henri Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Jean-Pascal Pierre Alexandre Duvieusart, passport number EH458716, domiciled in Savrasova Ulitsa, 11, 125080 Moscow, Russia,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of FLOWERVALE LIMITED, a private company limited by shares incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 12 Esperidon Street, 4<sup>th</sup> floor, Nicosia 1087, Cyprus and registered under number 255852 (the Company),

represented by Lubomír Král, passport number 39439180, with professional address in K Pale ku 2711/36, 193 00 Prague 9, Czech Republic, by virtue of a proxy given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereinafter reproduced;

II. that by a resolution of the Sole Shareholder of the Company validly adopted on July 19, 2013, the Company resolved to transfer its principal establishment, central administration and registered office from Cyprus to the Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof;

III. that it results from the balance sheet of the Company as per December 31, 2013 (the Balance Sheet), that, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (and share premium if any) of the Company, a copy of such Balance Sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. that it further results from a certificate dated 27 January 2014, issued by the management of the Company that among others the net asset value of the Company is estimated to be at sixty six thousand two hundred nineteen euros (EUR 66,219) and that since the date of the Balance Sheet and as of today no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the Balance Sheet has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

V. that the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the principal establishment, central administration and registered office of the Company from Cyprus to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect;

2. Approval of the Balance Sheet of the Company as a Luxembourg company;

3. Approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and full restatement of the Company's articles of association;
4. Approval of the resignation of the directors currently in office and granting of discharge;
5. Appointment of the new managers of the Company for an unlimited period;
6. Approval of the dismissal to the independent auditor currently in office and granting of discharge;
7. Setting the principal establishment, central administration and registered office at 13-15, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
8. Appointment of any newly appointed managers of the Company as the persons authorised to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its principal establishment, central administration and registered office from Cyprus to the Grand-Duchy of Luxembourg, including the registration of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto; and
9. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as stated above has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal establishment central administration and registered office of the Company from Cyprus to the Grand-Duchy of Luxembourg with immediate effect as of the present notarial deed.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Balance Sheet of the Company as a Luxembourg company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to proceed to the full restatement of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Flowervale S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares numbered from one (1) to twelve thousand five hundred (12,500) having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each divided into:

(i) five hundred (500) class A shares numbered from one (1) to five hundred (500) (collectively the Class A Shares and individually a Class A Share);

(ii) five hundred (500) class B shares numbered from five hundred one (501) to one thousand (1,000) (collectively the Class B Shares and individually a Class B Share);

(iii) five hundred (500) class C shares numbered from one thousand one (1,001) to one thousand five hundred (1,500) (collectively the Class C Shares and individually a Class C Share);

(iv) five hundred (500) class D shares numbered from one thousand five hundred one (1,501) to two thousand (2,000) (collectively the Class D Shares and individually a Class D Share);

(v) five hundred (500) class E shares numbered from two thousand one (2,001) to two thousand five hundred (2,500) (collectively the Class E Shares and individually a Class E Share);

(vi) five hundred (500) class F shares numbered from two thousand five hundred one (2,501) to three thousand (3,000) (collectively the Class F Shares and individually a Class F Share);

(vii) five hundred (500) class G shares numbered from three thousand one (3,001) to three thousand five hundred (3,500) (collectively the Class G Shares and individually a Class G Share);

(viii) five hundred (500) class H shares numbered from three thousand five hundred one (3,501) to four thousand (4,000) (collectively the Class H Shares and individually a Class H Share); and

(ix) five hundred (500) class I shares numbered from four thousand one (4,001) to four thousand five hundred (4,500) (collectively the Class I Shares and individually a Class I Share);

(x) eight thousand shares (8,000) ordinary shares numbered from four thousand five hundred one (4,501) to twelve thousand five hundred ten (12,500) (collectively the Ordinary Shares and individually an Ordinary Share).

The Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares and individually a Share.

5.2. The Shares are in registered form.

5.3. The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles.

5.4. The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholder(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision of the shareholders may, but need not, specify that the allocation of any amount is contributed by, and is linked to, the contributor.

5.5. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.6. All Shares are redeemable under the following conditions and modalities (for the purposes of these Articles, redeemable means that the Shares are repurchased and cancelled). The Company shall notify the holders of Shares before any redemption. Redemption takes place at the Company's initiative, at the exclusion of the holders of Shares' request, and for one or more entire classes of Shares (through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es)). In the case of redemption of classes of Shares, such redemption shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class I).

5.7. In the event of a reduction of share capital through the redemption of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Shares of the redeemed class of Shares shall receive from the

Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and redeemed.

5.8. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be redeemed.

5.9. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 15 of the Articles.

5.10. Upon the redemption of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this article 5, the following terms have the following meanings:

Available Amount means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to net profits according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amounts in accordance with law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of article 15 of the Articles);

P = any freely distributable reserves, to the extent these do not consist of net profits;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share means the cancellation amount per Share to be paid to the shareholders.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.

Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption of the relevant class of Shares.

Total Cancellation Amount means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Each Share entitles its holder to identical voting rights.

6.3. The Shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least threequarters of the share capital.

6.6. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem a specific class of Shares, in whole but not in part, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital and the class of Shares so redeemed is immediately cancelled.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by two managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** The managers shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders shall appoint managers of two different classes, i.e. one class A manager and one class B manager.

**8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

**8.2. Procedure**

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if all of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted only if all members of the Board vote in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

**8.3. Representation**

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager..

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### **IV. Shareholder(s)**

**Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

**11.1. Powers and voting rights**

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

**11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures**

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.



(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. After the allocation to the Legal Reserve, the holder(s) of each class of Shares shall have the right, as a class, to receive out of the annual profits of the Company available for distribution, a preferential and cumulative return equal to a certain percentage from 0.1% to 0.9% of the aggregate nominal value of the Shares composing the respective class such that the holder(s) of Class A Shares will have the right to receive a return equal to 0.1% of the aggregate nominal value of the Class A shares, the holder(s) of Class B Shares will have the right to receive a return equal to 0.2% of the aggregate nominal value of the Class B Shares, the holder(s) of Class C Shares will have the right to receive a return equal to 0.3% of the aggregate value of the Class C Shares and so on, until the holder(s) of Class I Shares which will be entitled to receive a return equal to 0.9% of the aggregate nominal value of the Class I Shares.

15.3. After the allocation of the preferential and cumulative return per class of Shares pursuant to article 15.2, all remaining profits of the Company available for distribution, if any, shall be allocated to the last class of Shares in alphabetical order in existence, starting from Class I Shares (then if no Class I Shares remain in existence, the allocation under this article shall start with the Class H Shares as long as they are in existence, and so forth until only the ordinary shares are outstanding).

15.4. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;



(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in accordance with the rules set out under articles 15.2 and 15.3 of the Articles.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of (i) Arlene Nahikian, from her position as director of the Company, and (ii) Costas Christoforou, from his position as director of the Company and grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment until the date of their resignation.

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons, with immediate effect, as class A manager and class B manager of the Company for an unlimited duration:

#### *Class A Manager:*

- Lubomír Král, born on 2 December 1972 in Pisek, Czech Republic, residing at K Pale ku 36/2711, 193 00 Prague 9, Czech Republic.

#### *Class B Manager:*

- Harald Thul, born on 13 March 1972 in Bonn-Beuel, Federal Republic of Germany, professionally residing at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to dismiss and grant discharge to KMPG Limited appointed as independent auditor in Cyprus for the performance of its mandate as from the date of its appointment until the date of its dismissal.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the principal establishment, central administration and registered office at 13-15, avenue de la liberté, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint any manager of the Company as the person authorised to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its principal establishment, central administration and registered office from Cyprus to the Grand-Duchy of Luxembourg, including the registration of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present migration deed, are evaluated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de mars,

Par devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Jean-Pascal Pierre Alexandre Duvieusart, numéro de passeport EH458716, domicilié à Savrasova Ulitsa, 11, 125080 Moscou, Russie (l'Associé Unique),

Lubomír Král, numéro de passeport 39439180, domicilié à K Pale ku 2711/36, 193 00 Prague 9, République Tchèque,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. cent pourcent (100%) du capital social est représenté à la présente assemblée, qui est dès valablement constituée et peut délibérer suivant les points à l'ordre du jour ci-dessous.

II. par une résolution valablement adoptée par l'Associé Unique, en date du 19 juillet 2013, la Société a décidé de transférer son siège social, son établissement principal et son administration centrale de Chypre vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes;

III. il ressort du bilan de la Société daté du 31 décembre 2013 (le Bilan), la valeur nette d'inventaire de la Société correspond au moins au montant du capital souscrit de la Société (et d'une éventuelle prime d'émission), la copie dudit Bilan, après avoir été signée ne varietur par le teneur de procuration de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement.

IV. il ressort d'un certificat daté du 27 janvier 2014, émis par la gérance de la Société que entre autres, la valeur nette d'inventaire de la Société est estimée à soixante-six mille deux cent dix-neuf euros (EUR 66,219) et que depuis la date du Bilan et à ce jour, aucun changement matériel dans la vie sociale de la Société n'est survenu qui impliquerait que le Bilan serait devenu matériellement incorrect et ne donnerait pas une vision juste et fidèle de la situation de la Société à la date des présentes. Une copie de ce Bilan et de ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le notaire instrumentant, par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante resteront annexés au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

V. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert de l'établissement principal, du centre de gestion principal et de l'administration centrale de la Société de Chypre vers le Grand-Duché de Luxembourg;

2. Approbation du Bilan de la Société en tant que société Luxembourgeoise;

3. Approbation que la Société opérera à Luxembourg en la forme d'une société à responsabilité limitée et refonte totale des statuts;

4. Approbation de la démission de(s) l'actuel(s) administrateur(s) de la Société et octroi de décharge;

5. Nomination de nouveaux administrateurs;

6. Approbation de la révocation de l'auditeur de la Société et décharge;

7. Établissement du siège social, établissement principal et de l'administration centrale de la Société à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8. Pouvoirs donnés à tout gérant nouvellement nommé de la Société afin de réaliser au Grand-Duché de Luxembourg tout acte et formalités liés au transfert siège social, établissement principal et de l'administration centrale de la Société de Chypre vers le Grand-Duché de Luxembourg, y inclus l'immatriculation de la Société au Registre de commerce et des sociétés et signature de tout document, acte qui pourrait être utile au vue de ce qui précède; et

9. divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de Chypre vers le Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet en date des présentes.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le Bilan de la Société.

*Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique reconnaît, qu'avec effet immédiat, la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée et refonte totale des statuts de la Société. Les statuts de la Société prendront désormais la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Flowerale S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales numérotées de un (1) à douze mille cinq cents (12,500) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune divisées en:

(i) Cinq cents (500) parts sociales de classe A numérotées de un (1) à cinq cents (500) (collectivement les Parts Sociales A et individuellement la Part Sociale A);

(ii) Cinq cents (500) parts sociales de classe B numérotées de cinq cent un (501) à mille (1000) (collectivement les Parts Sociales B et individuellement la Part Sociale B);

(iii) Cinq cents (500) parts sociales de classe C numérotées de mille un (1001) à mille cinq cents (1,500) (collectivement les Parts Sociales C et individuellement la Part Sociale C);

(iv) Cinq cents (500) parts sociales de classe D numérotées de mille cinq cent un (1501) à deux mille (2000) (collectivement les Parts Sociales D et individuellement la Part Sociale D);

(v) Cinq cents (500) parts sociales de classe E numérotées de deux mille un (2001) à deux mille cinq cents (2,500) (collectivement les Parts Sociales E et individuellement la Part Sociale E);

(vi) Cinq cents (500) parts sociales de classe F numérotées de deux mille cinq cent un (2501) à trois mille (3000) (collectivement les Parts Sociales F et individuellement la Part Sociale F);

(vii) Cinq cents (500) parts sociales de classe G numérotées de trois mille un (1) à trois mille cinq cents (3.500) (collectivement les Parts Sociales G et individuellement la Part Sociale G);

(viii) Cinq cents (500) parts sociales de classe H numérotées de trois mille cinq cent un (3501) à quatre mille (4,000) (collectivement les Parts Sociales H et individuellement la Part Sociale H);

(ix) Cinq cents (500) parts sociales de classe I numérotées de quatre mille un (4001) à quatre mille cinq cents (4,500) (collectivement les Parts Sociales I et individuellement la Part Sociale I);

(x) Huit mille (8000) parts sociales ordinaires numérotées de quatre mille cinq cent un (4,501) à douze mille cinq cents (12,500) (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement la Part Sociale Ordinaire);

5.2. Les actions sont nominatives.

5.3. La Société peut à cet fin ouvrir un compte de prime d'émission (Compte de Prime d'Emission) dans lequel toute prime payée sur toute Part Sociale doit être transférée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) sous réserve de la Loi et des Statuts.

5.4. La Société peut, sans limite, accepter un apport ou toute contribution sans émettre des Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et de créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le ou les associé(s) sous réserve de la Loi et des Statuts. Par souci de clarté, ladite décision peut, mais ne doit pas, allouer spécifiquement lesdites contributions au contributeur.

5.5. Le capital Social peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée, suivant les règles requises pour la modification des Statuts.

5.6. Toutes les Parts Sociales sont rachetables suivants les conditions et aux modalités (pour le besoin de ces Statuts, rachetables signifie que les Parts Sociales sont rachetées et annulées), énoncées ci-après. La Société doit aviser les porteurs de Parts Sociales avant tout rachat. Le rachat s'effectue à l'initiative de la Société, ce qui exclut la demande des porteur de Parts Sociales, ceci pour une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales (par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette catégorie(s)). Dans le cas d'un rachat de Parts Sociales d'une même catégorie, ce rachat sera effectué dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la catégorie I).

5.7. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales, cette catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au Montant Disponible au prorata de sa participation dans cette catégorie (avec comme limite cependant le Montant Total d'Annulation) et les porteurs de Parts Sociales de la catégorie rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée détenue par ces derniers et rachetée.

5.8. La Valeur d'Annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie devant être rachetée.

5.9. le Montant Total d'Annulation doit être un montant décidé par le Conseil sur base des Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts.

5.10. Après le rachat des Parts Sociales de la catégorie pertinente de Parts Sociales, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra alors exigible.

Pour les fins du présent article 5, les termes suivants prennent les significations suivantes:

Montant Disponible signifie concernant les Parts Sociales, le montant total des bénéfices nets attribuables à cette catégorie de Parts Sociales (tel que déterminé conformément à l'article 15 des Statuts) de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à une distribution de bénéfices nets conformément à l'article 15 des Statuts, augmenté des (i) réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission de part sociale) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital sociale et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie des Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires pertinents (en évitant toute double comptabilisation) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Dans lequel;

AA = Montant Disponible;

NP= bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales, conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts (y compris les bénéfices reportés tel que déterminés par chaque catégorie de Parts Sociales, conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts);

P = les réserves librement distribuables, dans la mesure où celles-ci ne consistent en bénéfices nets;

CR = le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles déterminés en conformité avec la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = les sommes placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Social signifie le montant de l'annulation par Part Sociale devant être versée à l'associé.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société tel qu'ils apparaissent à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui correspond, au plus tôt, à celle qui est antérieure de huit (8) jours à la date de rachat de la catégorie de Part Sociales concernée.

Montant total de l'annulation signifie le montant de rachat devant être payé pour les Parts Sociales rachetées.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales sous les conditions suivantes:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par deux (2) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Les gérants constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés nommeront des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si l'ensemble de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à l'unanimité des voix des gérants nommés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée



à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être reconduits dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Après allocation à la Réserve Légale, les détenteurs des Parts Sociales auront le droit, par classe, de recevoir des profits annuels de la Société et librement distribuables, un droit économique préférentiel et cumulatif égal à certains pourcentages de 0.1% à 0.9% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales composant la classe pertinente de telle sorte à ce que les détenteurs de Parts Sociales A auront le droit de recevoir un droit économique égal à 0.1% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales A, les détenteurs de Parts Sociales B auront le droit de recevoir un droit économique égal à 0.2% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales B, les détenteurs de Parts Sociales C auront le droit de recevoir un droit économique égal à 0.3% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales C et ainsi de suite jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales I aient le droit de percevoir un droit économique égal à 0.9% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales I.

15.3. Après allocation du droit économique préférentiel et cumulatif conformément à l'article 15.2, tout profit restant de la Société et disponible pour distribution sera alloué à la dernière classe de Parts Sociales existante prise dans l'ordre alphabétique, commençant par la classe des Parts Sociales I (et si la classe des Parts Sociales I n'existe pas, l'allocation prévue par cet article commencera par la classe des Parts Sociales H pour autant qu'elle existe toujours et ainsi de suite jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires.

15.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,



augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés conformément aux dispositions des articles 15.2 et 15.3 des Statuts.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de reconnaître la démission, avec effet en date des présentes, d'(i) Arlene Nahikian, de ses fonctions de gérante de la Société, et (ii) Costas Christoforou, de ses fonctions de gérant de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs fonctions à partir de leur nomination jusqu'à la date des présentes.

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, prenant effet à la date des présentes, des gérants en fonction avant le transfert de la Société de Chypre au Grand-Duché de Luxembourg de leurs mandats de gérants de la Société et leur accorde pleine décharge pour l'exercice de leurs fonctions depuis la date de nomination jusqu'à la date de leur démission.

L'Associé Unique décide en outre de nommer les personnes suivantes pour une durée indéterminée:

#### *Gérant de classe A:*

- Lubomír Král, né le 2 December 1972 à Pisek, République Tchèque, résidant à K Pale ku 36/2711, 193 00 Prague 9, République Tchèque.

#### *Gérant de classe B:*

- Harald Thul, né le 13 March 1972 à Bonn-Beuel, Federal Republic of Germany, résidant au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de révoquer de ses fonctions, et donner décharge à KPMG Limited, nommé en qualité d'auditeur externe à Chypre, de ses fonctions depuis sa nomination jusqu'à la date des présentes

*Septième résolution*

L'Associé Unique décide d'établir le son siège social, son établissement principal et son administration centrale de la Société au 13-15, avenue de la liberté, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoirs donnés à tout gérant nouvellement nommé de la Société afin de réaliser au Grand-Duché de Luxembourg tout acte et formalités liés au transfert siège social, établissement principal et de l'administration centrale de la Société de Chypre vers le Grand-Duché de Luxembourg, y inclus l'immatriculation de la Société au Registre de commerce et des sociétés et signature de tout document, acte qui pourrait être utile au vue de ce qui précède; et

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, charges de toute forme qui incombent à la Société en raison du présent acte notarié s'élèvent approximativement à mille cinq cents euro (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences le texte anglais prévaut.

Le présent acte est passé à Luxembourg, à la date des présentes.

Après avoir lu l'acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire autorisé de l'Associé Unique.

Signé: Duvieusart, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014057739/771.

(140066921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**Mezzanine Investment 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.415.

In the year two thousand and fourteen, the ninth day of April.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Mezzanine Investment 2013 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, having a share capital of EUR 19,728 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 177 415 (the Company). The Company was incorporated on 8 May 2013 pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1645 of 10 July 2013 such deed having been amended for the last time by Maître Henri Hellinckx dated 26 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**THERE APPEARED:**

Nicolas Alexander Fenn, with address at Whitehall Park, London N19 3TN, United Kingdom; and

Realdania, a Danish foundation with address at Jaremers Plads 2, 1551 Copenhagen V, Denmark, registered with the Danish companies register under number 55542228;

each hereby represented by Mr Serge Bernard, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that both shareholders of the Company are present and therefore 100% of the share capital of the Company is represented;

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

1 Waiver of the convening notice;

2 Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 55 (fifty five Euro) with the issue of 55 (thirty two) class B shares (the Class B Shares), each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) and a premium payable for such Class B Shares equal to EUR 13,979 (thirteen thousand nine hundred seventy nine Euro) per Class B Share;

3 Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase of the Company;

4 Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

5 Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting waives the convening notice and the Shareholders confirm that they consider themselves as duly convened. Each Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda, which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 55 (fifty five Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 19,728 (nineteen thousand seven hundred twenty eight Euro), represented by 19,500 (nineteen thousand five hundred) class A shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the Class A Shares) and 228 (two hundred twenty eight) Class B Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, to an amount of EUR 19,783 (nineteen thousand seven hundred eighty three Euro) by the creation and issue of 55 (fifty five) Class B Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

*Third resolution*

Therefore, the Meeting resolves to record the subscription and payment of the 55 (fifty five) newly issued Class B Shares of the Company as provided below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Realdania, a Danish foundation with address at Jaremers Plads 2, 1551 Copenhagen V, Denmark, registered with the Danish companies register under number 55542228, hereby represented by Mr Serge Bernard, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to:

(i) subscribe to 55 (fifty five) Class B Shares, with a par value of EUR 1 (one Euro) each, with a premium payable for such new Class B Shares being equal to EUR 13,979 (thirteen thousand nine hundred seventy nine Euro) per Class B Share; and

(ii) pay up in full its new Class B Shares by way of a contribution in cash in an amount of EUR 768,900 (seven hundred sixty eight thousand nine hundred Euro).

The Meeting resolves to acknowledge and accept the subscription to and payment in readily available cash for the new Class B Shares, in the aggregate amount of EUR 768,900 (seven hundred sixty eight thousand nine hundred Euro), which shall be allocated as follows:

(a) an amount of EUR 55 (fifty five Euro) to the share capital account of the Company; and

(b) an amount of EUR 768,845 (seven hundred sixty eight thousand eight hundred forty five Euro) to the share premium account of the Company.

Evidence of the availability of the amount paid in cash for the newly issued shares is submitted to the undersigned notary who acknowledges expressly the availability of the funds so paid.

The Meeting further notes that as a result of the above, the share capital of the Company is now equal to EUR 19,783 (nineteen thousand seven hundred eighty three Euro), represented by 19,500 (nineteen thousand five hundred) Class A Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each and 283 (two hundred eighty three) Class B Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

“ **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital is set at EUR 19,783 (nineteen thousand seven hundred eighty three Euro), represented by 19,500 (nineteen thousand five hundred) class A shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class A Shares”) and 283 (two hundred eighty three) class B shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class B Shares”).”

79672

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 2.500,- €.

*Power*

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Rambrouch.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société Mezzanine Investment 2013 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, ayant un capital social de 19,728 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 415 (la Société). La Société a été constituée le 8 mai 2013 suivant un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, n°1645 du 10 juillet 2013, acte ayant été amendé pour la dernière fois par Maître Henri Hellinckx en date du 26 mars 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**ONT COMPARU:**

Nicolas Alexander Fenn, ayant son adresse à Whitehall Park, Londres N19 3TN, Royaume-Uni; et

Realdania, une fondation danoise ayant son adresse à Jaremers Plads 2, 1551 Copenhague V, Danemark, immatriculée au Registre des Sociétés danois sous le numéro 55542228;

Chacun représenté par Monsieur Serge Bernard, juriste, résidant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le fondé de pouvoir et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées selon les modalités ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'ensemble des actionnaires de la Société sont présents et qu'en conséquence, 100% du capital social de la Société est représenté;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1 Renonciation aux formalités de convocation;

2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 55 EUR (cinquante-cinq Euros) par la création et l'émission de 55 (cinquante-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de catégorie B), d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et d'une prime payable pour de telles Parts Sociales de catégorie B égale à 13,979 EUR (treize mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros) par Part Sociale de catégorie B;

3 Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société;

4 Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons

de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société; et

5 Divers.

III. que l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée renonce aux formalités de convocation et les Associés confirment qu'ils se considèrent comme dûment convoqués. Chacun des Associés déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 55 EUR (cinquante-cinq Euros), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 19,728 EUR (dix-neuf mille sept cent vingt-huit Euros), représenté par 19,500 (dix-neuf mille cinq cent) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de catégorie A) d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et 228 (deux cent vingt-huit) Parts Sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, à un montant de 19,783 EUR (dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois Euros) par la création et l'émission de 55 (cinquante-cinq) Parts Sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

#### *Troisième résolution*

Par conséquent, l'Assemblée décide d'enregistrer la souscription et le paiement des 55 (cinquante-cinq) Parts Sociales de catégorie B nouvellement émises de la Société selon les modalités ci-dessous.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Realdania, une fondation danoise ayant son adresse à Jaremers Plads 2, 1551 Copenhague V, Danemark, immatriculée au registre des sociétés danoises sous le numéro 55542228, représentée par Monsieur Serge Bernard, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(i) souscrire à 55 (cinquante-cinq) Parts Sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, avec une prime payable pour de telles Parts Sociales de catégorie B égale à 13,979 EUR (treize mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros) par Part Sociale de catégorie B; et

(ii) payer entièrement ses Parts Sociales de catégorie B par voie d'apport en numéraire pour un montant total de 768,900 EUR (sept cent soixante-huit mille neuf cent Euros).

L'Assemblée décide de reconnaître et d'accepter la souscription et le paiement en liquide des Parts Sociales de catégorie B, pour un montant total de 768,900 EUR (sept cent soixante-huit mille neuf cent Euros), qui sera réparti comme suit:

(a) un montant de 55 EUR (cinquante-cinq Euros) au capital social de la Société; et

b) un montant de 768,845 EUR (sept cent soixante-huit mille huit cent quarante-cinq Euros) au compte prime de la Société.

La preuve de la disponibilité du montant payé en numéraire pour les Parts Sociales de catégorie B a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Assemblée prend note qu'en conséquence des dispositions précédentes, le capital social de la Société est maintenant égal à 19,783 EUR (dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois Euros), représenté par 19,500 (dix-neuf mille cinq cent) Parts Sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, et par 283 (deux cent quatre-vingt-trois) Parts Sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social émis.** Le capital social émis est fixé à 19,783 EUR (dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois Euros), représenté par 19,500 (dix-neuf mille cinq cent) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Parts Sociales de catégorie A") et 283 (deux cent quatre-vingt-trois) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Parts Sociales de catégorie B").»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre des parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

79674

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 2.500,- €.

*Pouvoir*

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 avril 2014. Relation: RED/2014/856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014057269/210.

(140065966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**VGO Special Situations I (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 121.220,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.349.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of March,  
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of VGO Special Situations I (Luxembourg), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.349 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on September 6, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2774 on November 6, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

**THERE APPEARED:**

VGO Special Situations Fund I LP, a Cayman Islands exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Cayman Trade and Companies Register under number 72111 (the Sole Shareholder)

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds the entire share capital of the Company; and

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred eight thousand six hundred fifty euro (EUR 108,650.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred and seventy euro (EUR



12,570.-) to the amount of one hundred twenty-one thousand two hundred twenty euro (EUR 121,220.-), by way of issuance of ten thousand eight hundred sixty-five (10,865) new ordinary shares, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares of the Company;

2. Subscription to and payment of the newly issued ordinary shares by way of a contribution in cash;

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above share capital increase;

4. Amendment to article 5.10 of the Articles;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eight thousand six hundred fifty euro (EUR 108,650.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred and seventy euro (EUR 12,570.-) to the amount of one hundred twenty-one thousand two hundred twenty euro (EUR 121,220.-), by way of issuance of ten thousand eight hundred sixty-five (10,865) new ordinary shares, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares of the Company.

*Subscription and payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes for the ten thousand eight hundred sixty-five (10,865) new ordinary shares in registered form and having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, and that it fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of one hundred eight thousand six hundred fifty euro (EUR 108,650.-), which is fully allocated to the share capital account of the Company.

The amount of one hundred eight thousand six hundred fifty euro (EUR 108,650.-) is at the disposal of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred twenty-one thousand two hundred twenty euro (EUR 121,220.-), represented by twelve thousand one hundred twenty-two (12,122) Shares having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up, divided into:

- twelve thousand one hundred fifteen (12,115) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- one (1) A share (the A Share);
- one (1) B share (the B Share);
- one (1) C share (the C Share);
- one (1) D share (the D Share);
- one (1) E share (the E Share);
- one (1) F share (the F Share); and
- one (1) G share (the G Share).”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.10 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.10.** A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

- The period for the Class A Share(s) is the period starting on 30 September 2013 and ending no later than on 30 September 2014 (the "Class A Period");
- The period for the Class B Share(s) is the period starting on the day after the Class A Period and ending no later than 31 December 2014 (the "Class B Period");
- The period for the Class C Share(s) is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class C Period");
- The period for the Class D Share(s) is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class D Period");
- The period for the Class E Share(s) is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class E Period");



- The period for the Class F Share(s) is the period starting on the day after the Class E Period and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class F Period");

- The period for the Class G Share(s) is the period starting on the day after the Class F Period and ending no later than on 31 December 2019 (the "Class G Period").

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English version prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the proxy holder of the appearing party, who signed it together with the undersigned notary...

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour de mars,

par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de VGO Special Situations 1 (Luxembourg), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.349 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2774 du 6 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

#### **A COMPARU:**

VGO Special Situations Fund I LP, une société en commandite formée et régie selon les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 72111 (l'Associé Unique)

ici représenté par Sofia Da Chao-Conde, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique possède l'intégralité du capital social de la Société; et

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent huit mille six cent cinquante euros (EUR 108.650,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 12.570,-) au montant de cent vingt-et-un mille deux cent vingt euros (EUR 121.220,-), par l'émission de dix mille huit cent soixante-cinq (10.865) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires existantes de la Société;

2. Souscription et libération des parts sociales ordinaires nouvellement émises par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation du capital social ci-dessus;

4. Modification de l'article 5.10 des Statuts;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder, au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent huit mille six cent cinquante euros (EUR 108.650,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 12.570,-) au montant de cent vingt-et-un mille deux cent vingt euros (EUR 121.220,-), par l'émission de dix mille huit cent soixante-cinq (10.865) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires existantes de la Société.

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit à dix mille huit cent soixante-cinq (10.865) nouvelles parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et qu'il les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent huit mille six cent cinquante euros (EUR 108.650,-) qui est intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de cent huit mille six cent cinquante euros (EUR 108.650,-) est à la disposition de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cent vingt-et-un mille deux cent vingt euros (EUR 121.220,-), représenté par douze mille cent vingt-deux (12.122) Parts Sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, intégralement libérées, divisées en:

- douze mille cent quinze (12.115) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- une (1) part sociale de Classe A (la Part Sociale de Classe A);
- une (1) part sociale de Classe B (la Part Sociale de Classe B);
- une (1) part sociale de Classe C (la Part Sociale de Classe C);
- une (1) part sociale de Classe D (la Part Sociale de Classe D);
- une (1) part sociale de Classe E (la Part Sociale de Classe E);
- une (1) part sociale de Classe F (la Part Sociale de Classe F); et
- une (1) part sociale de Classe G (la Part Sociale de Classe G).

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.10 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.10.** Une réduction du capital social par le rachat d'une classe de Parts Sociales de Préférence peut uniquement être réalisée aux Périodes propres à chaque classe:

- La période pour (la) (les) Part(s) Sociale(s) de Classe A commence le 30 septembre 2013 et finit au plus tard le 30 septembre 2013 (la «Période de la Classe A»);
- La période pour (la) (les) Part(s) Sociale(s) de classe B commence le jour qui suit la fin de la Période de la Classe A et finit au plus tard le 31 décembre 2014 (la «Période de la Classe B»);
- La période pour (la) (les) Part(s) Sociale(s) de classe C commence le jour qui suit la fin de la Période de la Classe B et finit au plus tard le 31 décembre 2015 (la «Période de la Classe C»);
- La période pour (la) (les) Part(s) Sociale(s) de la classe D commence le jour qui suit la fin de la Période de la Classe C et finit au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de la Classe D»);
- La période pour (la) (les) Part(s) Sociale(s) de la classe E commence le jour qui suit la fin de la période de la Classe D et finit au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de la Classe E»);
- La période pour (la) (les) Part(s) Sociale(s) de la classe F commence le jour qui suit la fin de la période de la Classe E et finit au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de la Classe F»);
- La période pour (la) (les) Part(s) Sociale(s) de la classe G commence le jour qui suit la fin de la période de la Classe F et finit au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de la Classe G»).

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3694. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M .Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014057454/204.

(140065989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Sale 55 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.678.

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SALE 55 S.A.», ci-après «la Société», une société anonyme établie et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 129 678, constituée en date du 26 juin 2007 aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1802 du 24 août 2007.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III. Il ressort de la liste de présence que les 700 (sept cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

«LOZANO S.A.», ayant son siège social à P.H. Plaza 2000 Building, 50<sup>th</sup> Street, 16<sup>th</sup> Floor, P.O. Box 0816-01098, Panama, République du Panama, inscrite au «Registro Público de Panamá» sous le numéro 269228.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MANFREDI, C. GRUNDHEBER, P. VAN HEES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 avril 2014. Relation: EAC/2014/5519. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014057390/58.

(140065624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Sofinter-BDO, Société Anonyme,  
(anc. Sofinter).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.656.

L'an deux mille quatorze, le quatre avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFINTER, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 66656, constituée par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 918 du 18 décembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 23 mars 2012, publié au Mémorial C numéro 1171 du 9 mai 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, comme secrétaire..

L'assemblée choisit Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, comme scrutateur.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, «l'Assemblée», de sorte que cette dernière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification de la dénomination de la Société en «SOFINTER- BDO».

2) Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Ces statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée «SOFINTER-BDO».

3) Suppression des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> paragraphes de l'article 2 des statuts.

4) Suppression du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 10 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «SOFINTER..BDO».

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Ces statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée «SOFINTER..BDO».

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> paragraphes de l'article 2 des statuts.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 10 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2014. Relation GRE/2014/1510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057404/55.

(140065697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**CEE Multisector Fund S.A. - SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,**

**(anc. Medicus Investment S.à r.l., SPF).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.519.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058331/11.

(140067833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Distribution Automobiles Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue d'Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 146.553.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014058386/13.

(140067629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---